

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20100702-0000005730-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/07/2010

Réception par le Prefet : 06/07/2010

Publication : 09/07/2010



Conseil Général  
**Haut-Rhin**

Communication

à la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP 2010-37-1

Séance du Vendredi 2 Juillet 2010

**COMITES DE SUIVI**  
**DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° CG-2009-5-7-1 du 9 décembre 2009 relative au Budget Primitif 2010 en faveur du Développement Culturel,

VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 19 mai 2010,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

- donne acte au Président de la communication relative aux Comités de Suivi 2009 qui se sont tenus dans le cadre des Contrats Culture entre le Département et la Ville de Mulhouse d'une part et entre le Département, la Communauté de Communes de Cernay et Environs et l'Association de Gestion de l'Espace Culturel Grün d'autre part (annexes 1 et 2 au rapport).

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté